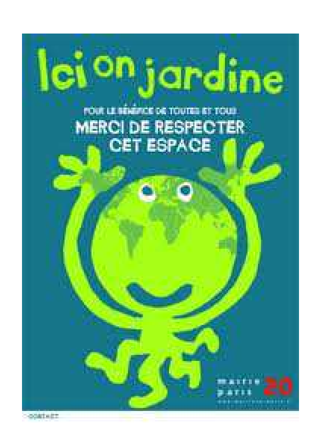
DU VERT PRES DE CHEZ MOI

Mode d'emploi dans le 20e arrondissement







Détail : 2, Villa Dury Vasselon / conseil de quartier TPSF

Création de jardinières par l'Etablissement régional d'enseignement adapté Edith Piaf, à la demande de l'association du Lien des Lilas.



Détail : rue Saint-Blaise / conseil de quartier Saint-Blaise

Création d'une micro trame verte par l'association Multicolors.

La nature et le vert vous plaisent plus que le gris et l'asphalte, vous voulez partager une activité conviviale avec vos voisins, vous avez envie et besoin d'embellir votre cadre de vie : vous pouvez donc créez une jardinière citoyenne ! Pots, bacs, jardinières, pieds des arbres ou terre-plein en stabilisés : vous avez envie d' y jardiner ou simplement de protéger les plantes semées naturellement par le vent et les oiseaux.
Voici les étapes à suivre et les trucs et astuces pour faciliter la réalisation de votre projet.

1/ Se poser les bonnes questions
2/Créer un collectif et définir son projet
3/ Présenter son projet à la municipalité et demander les autorisations
4/ Faire les démarches pour obtenir un financement
5/ Signer une convention de partenariat
6/Inaugurer la jardinière et se féliciter du travail accompli
7/ Évaluer son projet
8/Trucs et astuce

1/ SE POSER LES BONNES QUESTIONS

- A quels besoins la jardinière répond-t-elle ? (Amour des plantes et de la nature, lutte contre les incivilités (encombrant, urine…), aménagement d'un recoin, envie de jardiner ensemble, besoin de plein air, …
- Le projet de jardinage est-il collectif ? Plusieurs habitants sont-ils concernés
- Qui s'occupera de **l'entretien des jardinières** ? Comment allez-vous vous organiser ? Les plantes ne prennent pas de vacances et c'est pendant l'été qu'elles ont le plus besoin **d'arrosage**. Existe-t-il un **point d'eau à proximité** ?
- Combien de jardinières voulez-vous implanter ? Il existe **des normes organisant l'utilisation des trottoirs** qui doivent rester disponibles pour les piétons.
- Quelle **est l'orientation de la jardinière** ? En plein soleil ou à l'ombre ? En plein vent ou à l'abri ? Quelles plantes sont adaptées à ce micro climat ?
- Si, vous voulez vous **végétaliser un mur**, à qui appartient il ?

2/ CONSTITUER UN COLLECTIF ET DÉFINIR BESOINS ET ATTENTES

Une **jardinière citoyenne et collective** est, comme son nom l'indique, créée et entretenue par un collectif de personnes.
Le groupe ainsi constitué devra se mettre d'accord sur le **projet souhaité** :

- Type de jardinage : en bacs, en pots, en pleine terre au pied d'un arbre…) ?
- Nombre de jardinières ?
- En quels matériaux ? Le choix des matériaux est important (bois, plastique). Par ailleurs, le sol de la voirie parisienne n'est pas toujours plat et des pieds ajustables peuvent être une bonne idée.
- Sachant que sont interdites plantes piquantes ou toxiques, comment seront faits les choix de plantations (de plantes, de récoltes…) ?
- Quelles activités aimerait-on développer ? Fête de quartier autour des jardinières ? Soupe collective avec les légumes récoltés ?...
- Qu'est ce qui peut arriver de négatif (jardinières saccagées, vol de plantes…)…
- Comment les voisins intéressés peuvent ils rejoindre le groupe ?

Que vous vouliez jardiner avec des pots, des bacs, des jardinières ou que vous ayez choisi de jardiner ou d'entretenir un pied d'arbre, ou si vous voulez végétaliser un mur, **votre groupe devra être inscrit à la mairie en envoyant un mail** à CABMA20-pdl@paris.fr afin que les services techniques de la ville, notamment de la propreté, fassent attention à vos plantations. La mairie du 20e vous confira des panneaux à installer sur place qui montrera à toutes et à tous ce que vous faites

3/ PRÉSENTER SON PROJET À LA MUNICIPALITÉ, DEMANDER LES AUTORISATIONS ET VÉRIFIER LA FAISABILITÉ DU PROJET

Votre allié, c'est votre **conseil de quartier** et l'**équipe Espaces verts, Biodiversité et Nature de votre mairie** !

Le conseil de quartier est une instance de la Mairie organisée pour et par les habitants. Il fera part de votre projet au **Pôle Démocratie Locale**, qui lui vérifiera, auprès des directions de la Ville concernées (Direction de la Voirie et des Déplacements, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Direction de la Propreté et de l'Eau, Equipe de développement local de la DPVI), la faisabilité de votre projet :

- hauteur des jardinières
- respect des normes d'accessibilité
- sécurisation du cheminement piéton
- Si les jardinières abritent des plantes grimpantes, celles-ci devront pousser sur un treillage indépendant des façades des immeubles. Pour cela vous devez avoir l'accord exprès et écrit des propriétaires de l'immeuble ! Et **si les habitants de l'immeuble sont associés au projet, c'est encore mieux…**

Le Pôle Démocratie Locale est un formidable négociateur auprès des Directions de la Ville. Les **élu-es** sont également là pour vous aider et vous conseiller, ou simplement discuter de votre projet !

Une fois que tous les acteurs potentiels du projet sont au courant de vos intentions et que les accord sont obtenus, il faut désormais trouver le financement.



4/ TROUVER DES FINANCEMENTS

Prenez **conseil** auprès de celles et ceux qui sont déjà en train de jardiner leur jardinières citoyennes ou leur pied d'arbre : ils sont déjà passés par là, ils savent donc comment faire !
Les sources de financement peuvent s'additionner (c'est plus facile à plusieurs…)

Vos besoins	**Des solutions**
obtenir jardinières, pots, bacs …	-La mairie d'arrondissement peut parfois fournir des pots - votre conseil de quartier peut financer leur achat -Récupérer et recycler bois, palettes, bigbag de chantier, matériaux divers pour fabriquer vos contenants (en prenant conseil auprès d'associations spécialisées dans le recyclage ou auprès d'artisans du quartier)
Se procurer de la terre	- la mairie d'arrondissement peut parfois fournir la terre - votre conseil de quartier peut financer cet achat -Solliciter hyper gentiment une jardinerie locale -Faire les yeux doux à un jardin partagé voisin ou à un immeuble engagé dans la démarche "compost en pied d'immeuble "pour leur demander un peu de leur compost
Acheter des plantes	-Participer à un troc de plantes : http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/troc-main-verte/rub_8339_stand_15567_port_19351 -Faire appel au bon cœur des habitants ou des jardins partagés -Solliciter hyper gentiment un fleuriste ou une jardinerie locale
Se fournir en eau	-Vous devez prévoir votre propre source d'eau (récupération d'eau de pluie, accord avec un immeuble voisin…) -Pour le moment la Mairie ne pourra qu'exceptionnellement mettre à votre disposition l'accès à l'eau du réseau secondaire et uniquement pour les plantations non consommables

Si vous choisissez de faire appel à votre Conseil de quartier et que celui-ci accepte de vous aider à financer la jardinière, l'achat de terre ou de plantes, vous devez vous y prendre bien en amont, afin de constituer le **meilleur dossier possible**. Attention, les **règles de financement de l'administration** sont spécifiques et votre financement en dépendra :

- seul l'achat de jardinières entières ou de pots peut se faire avec le **budget d'investissement** du conseil de quartier
- l'achat des matériaux relèvent du **budget de fonctionnement**. du conseil de quartier. Même si ces matériaux permettent de fabriquer une jardinière complète et pérenne.
- La jardinière ne doit pas avoir été réalisée et ne doit pas être implantée lors de la demande de financement. Il faut attendre que **l'accord sur le financement soit donné**.
- Demander conseil auprès du Pôle démocratie locale.

Si par bonheur, vous avez les fonds pour réaliser vous mêmes les jardinières, attention, en aucun cas vous ne pouvez installer des jardinières de votre propre chef. Il vous **faudra toujours obtenir des autorisations, notamment des autorisations relatives à l'occupation de l'espace public.**

Pas d'argent ? Avez-vous pensé au **jardinage des pieds d'arbres** ?

5/ SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Les jardinières sont entretenues par les habitants. Ce sont des **initiatives citoyennes**, par et pour les citoyens. C'est pourquoi, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) ne prendra pas en charge leur entretien !
Les projets de végétalisation, tels que les jardinières, peuvent faire l'objet de **convention de partenariat**. Cette convention est signée entre l'association qui porte le projet de jardinières et la Direction de la Voirie et des Déplacements pour une durée de 1 an renouvelable. Un **rapport d'activité** vous sera demandé.
Rapprochez vous du Pôle démocratie locale de la Mairie pour obtenir un **modèle de convention**.
Si, malheureusement, vos jardinières sont laissées à l'abandon plus de 6 mois, la mairie mettra fin au partenariat et retirera les jardinières.

6/ INSTALLER ET INAUGURER LA JARDINIÈRE

Dès le début de votre projet de jardinière, nous vous encourageons vivement à prendre des photos, conserver les témoignages, réaliser des vidéos… Cela pourra vous être utile lors de l'inauguration, pour vous rappeler le chemin parcouru et pour valoriser les personnes qui auront participé à la réussite de votre projet. Et puis les photos Avant / Apres montreront bien la beauté de vos réalisations.
Quand votre projet aura démarré, vous pourrez inaugurer avec la Mairie la/les jardinières à l'occasion d'une fête, d'un goûter, un **événement fédérateur**, qui viendra souligner et remercier le travail de chacun des acteurs et faire connaître cette initiative de végétalisation.
Ce sera aussi l'occasion de **remercier vos partenaires**.
Passé l'inauguration, pensez à vous associer à des événements d'envergure parisienne ou nationale pour vous faire connaître, comme par exemple :
- **La fête des jardins**, organisée par la Ville de Paris, en septembre, chaque année
- **Le printemps du développement durable**, chaque année (voir avec l'arrondissement)
- **La fête de la nature** en mai, chaque année avec Natureparif http://www.fetedelanature.com/



7/ EVALUER SON ACTION

Si des personnes vous posent des questions sur votre projet, si elles veulent participer en entretenant les plantes, si on veut vous copier, si les incivilités diminuent… C'est bon signe ! Pensez à noter ces éléments, ils sont motivants !
N'hésitez pas à organiser des petits événements pour célébrer les jardinières installées, à l'occasion d'un changement de saison, à la date anniversaire de la jardinière… C'est important de partager les bons moments

8/ VOS RESSOURCES

- **Votre conseil de quartier** : sur le site de l'arrondissement, rubrique vie citoyenne cabma20pdl@paris.fr)
- **L'équipe de développement local** (si vous habitez un quartier en secteur politique de la Ville) l'information est disponible sur le site Paris.fr
- **Site internet de la Ville de Paris** consacré au jardinage :
http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi
http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/p8339
http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/brochure-sur-le-jardinage-urbain/rub_8339_stand_26147_port_19351
http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/lettre-main-verte/rub_8339_stand_36369_port_19351
http://acteursduparisdurable.fr/
-**Association Graine de Jardin** : http://jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique1#2014-02-25
- **Association Multicolors** - http://multicolors.org/
- **Association Les incroyables comestibles** : http://www.incredible-edible.info/?page_id=1700
-**Association Veni Verdi** http://www.veniverdi.fr
-**Les centres sociaux** : La 20e chaise, le centre social du bas Belleville, Archipelia, Soleil Saint Blaise…

Fabrication des jardinières (structures locales travaillant en insertion)
- École professionnelle Édith Piaf : http://erea-piaf.scola.ac-paris.fr/
- ESAT Ménilmontant : http://www.championnet.asso.fr/travail-protege/lesat-menilmontant.htm
- Extramuros : Hélène Gounot - helene@extramuros-paris.com
- Paris Label : http://www.parislabel.com/

S'inspirer : quelques idées à piquer et repiquer
-Jardinières des Villas Dury Vasselon et Gagliardini : jardinières en bois / Association le lien des Lilas / EREA Edith Piaf
-Jardinières de la Place Fréhel : jardinières en résine / Association Culture Rapide / Agrena et arbres fruitiers
-Jardinières Saint Fargeau au vert : jardinières en bois / Association Saint-Farg'au vert / EREA Edith Piaf
-Jardinières de la rue Elysée Ménilmontant : jardinières en bois/ESAT
-Trame Verte du Saint-Blaise / pots sur potelets / Association Multi'Colors et écoles du quartier

ANNEXE : LA PHOTOTHEQUE















